Envoyé en préfecture le 03/05/2021
Reçu en préfecture le 03/05/2021
Affiché le 03/05/2021
ID : 038-213802374-20210430-DEL_2021_26-DE

Mizoën

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le trente avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 23 avril 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 11
VOTANTS : 11
CONTRE : 0
ABSENTION : 0
POUR : 11

Délibération n° 2021/26 : Tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale

Vu la délibération n°2014/95 du 2 décembre 2014 portant création d'une régie de recettes pour la bibliothèque municipale et fixant les tarifs d'adhésion à la bibliothèque,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2014 constituant la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la bibliothèque municipale,

Vu la délibération n°2018/36 du 13 juillet 2018 approuvant la convention de mise en réseaux des bibliothèques et médiathèques de l'Oisans,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs inchangés depuis 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

- Adhésion annuelle pour les habitants et résidents secondaires de Mizoën : 10 € par foyer fiscal,
- Adhésion temporaire pour les vacanciers : 5 € par foyer fiscal + caution de 25 € restituée au retour des documents,
- Adhésion annuelle pour les habitants et résidents secondaires extérieurs : 15 € par foyer fiscal.

APPROUVE l'annexe 8 au règlement intérieur du RMO telle que présentée sur la table des délibérés et annexée à la présente,

DIT que cette nouvelle tarification s'appliquera à compter du 1er mai 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage : 03 MAI 2021

MAIRIE DE MIZOEN 38142